

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

---

**SAS**

**DELANNOY - SALLAN**

Huissiers de Justice Associés

**9bis place du commandant demarne**

**34800 - CLERMONT L'HERAULT**

Tel : 04.67.96.93.40

[huissier@delannoy-sallan.fr](mailto:huissier@delannoy-sallan.fr)

Fax : 04.67.88.08.21

<http://constat-montpellier.com>

---



**LE JEUDI SEIZE FÉVRIER  
DEUX MILLE VINGT TROIS  
à 13 heures 10.**

**A LA REQUETE DE :**

**Monsieur Thierry RULENCE**, né le 01/03/1959 à FERVENT, demeurant 3 chemin de pezenas, 34800 BRIGNAC, FRANCE,

**MACIF** dont le siège social est 1 rue jacques vandier, 7900 NIORT, FRANCE, agissant diligence de son représentant légal en exercice

**M'AYANT EXPOSE :**

Lequel m'expose qu'un départ de flammes depuis son installation solaire et, plus précisément de la batterie, a eu lieu le 04/11/2021.

Que le Juge des Référé de MONTPELLIER a ordonné le 14/04/2020 l'ouverture d'une expertise judiciaire.

Que, dans le cadre des opérations d'expertise menées par M. CASCALES Laurent, expert judiciaire, il a été décidé de procéder à la dépose des panneaux photovoltaïques pour éviter tout nouveau risque d'incendie.

Que ce jour, doivent se dérouler les opérations d'expertise menées par M. CASCALES Laurent, expert judiciaire, concernant les batteries.

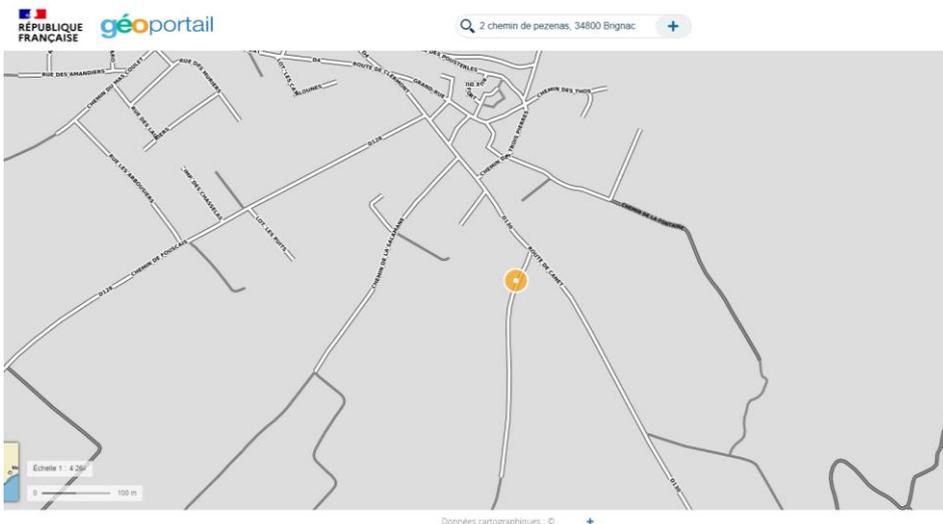
Afin de garantir et préserver ses droits, il me requiert afin de procéder à l'enlèvement et la conservation des pièces placées sous plastiques par Monsieur CASCALES.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je, Bastien Delannoy, Huissier de Justice Associé, membre de la SAS DELANNOY-SALLAN, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à Clermont l'Hérault, résidence Saint Paul, 9bis Place Commandant Demarne, soussigné**

**JE ME SUIS RENDU CE JOUR :**

3 chemin de PEZENAS 34800 BRIGNAC



### **EN PRÉSENCE DE :**

M. PERVERIE Paul, expert pour la MACIF assureur de M. RULENCE.

Monsieur RAQUIDEL Julien, expert Stelliant pour Abeille associé, AEH.

Maître Chloé SCHNEIDER, Cabinet Monferran Avocats, avocat conseil MACIF et conseil de M. RULENCE

Madame NENY Delphine, inspectrice Macif pour M. RULENCE

Maître GUILLEMAY, avocat de AEH et Abeille

### **OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

#### **Expertise diligentée par M. Cascales Laurent**

Je constate au sol la présence de reste de matériaux calcinés au niveau des emplacements des batteries. Je constate la présence de trois rangs de batteries. Présence de câbles calcinés.



1.



2.



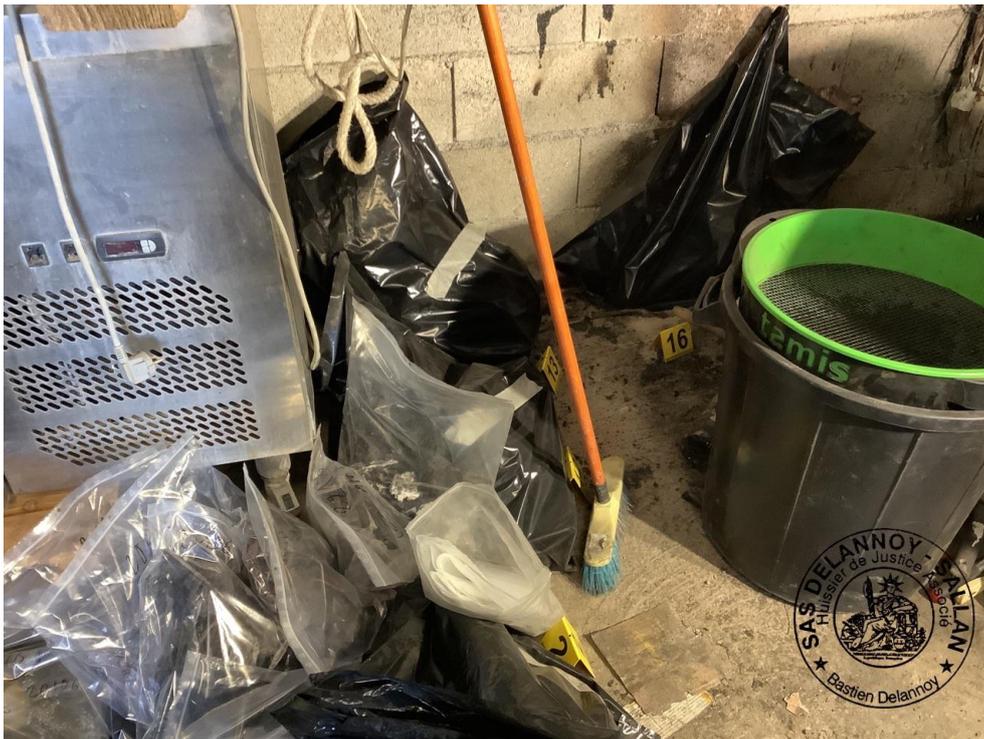
3.



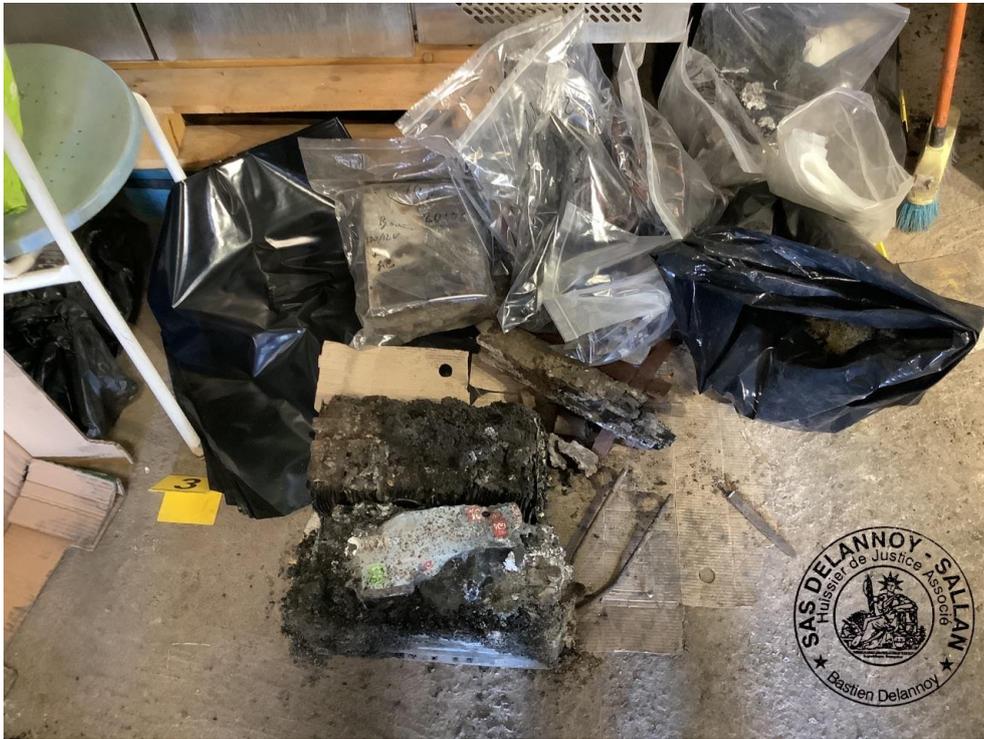
4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.

## Périphérie du foyer

En périphérie du foyer, je constate la présence d'objets brûlés dont des postes à souder, meuleuses, outillages.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

## Enlèvement

Je procède à l'enlèvement de deux batteries véhicules conditionnées dans des sacs noirs type sac poubelle. Ces sacs sont stockés et conservés en mon étude.

Je procède également à l'enlèvement de 13 sacs plastifiés contenant des composants des batteries.

Les sacs comportent les indications suivantes :

- « Restes au sol « 6 » »
- « Débris batteries « 3 » »
- « Zone « 6 » Liaison entre app protection et FIPPT1 ? »
- « Liaison 1<sup>2</sup> souple vers fiche secteur »
- « Liaison T venant des panneaux »
- « Liaison A,B et C »
- « Z « 4 » Sur Batterie Li »
- « Arrivées FL sur PF2 »
- « Liaison à l'avant de « 6 » au sol »
- « Boite 120/12V + fils « 16 » »
- « Arrivée PA sur PF1 »
- « « 6 » APPT de gauche au sol »
- « « 7 » Colo combi ? GIX autre ? »



1.



2.



3.





6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 21 pages pour servir et valoir ce que de droit.

### Coût de l'acte

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	500,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	507,67 €
TVA à 20%	101,53 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>609,20 €</b>



BASTIEN DELANNOY  
Huissier de Justice